

Conditions Générales de Vente - Service Formation AMAHC

Désignation

Le service formation de l'association AMAHC, enregistré sous le N° 84692132869¹ auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, est situé au 66 rue Voltaire 69003 LYON. Le service AMAHC met en place et dispense des formations en intra et inter-entreprises et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le service formation de l'association AMAHC pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès du service implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, le service formation de l'association AMAHC s'engage à fournir un devis au client, selon durée de validité. Ce dernier est tenu de retourner à l'association un **exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné**, avec la mention « Bon pour accord ». Suite à cet accord, vous serez destinataire d'une fiche d'inscription formation qui permettra d'établir la convention de formation reprenant les modalités de la formation ainsi que l'engagement pédagogique. Le service formation de l'association AMAHC s'engage à remettre au client, les feuilles de présence signées ainsi que les attestations de fin de formation à l'issue de la formation.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Un acompte de 30% est demandé à la signature du devis, le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la

¹ Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat

réception de facture, sous 30 jours maximum. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client souhaite bénéficier d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit en faire seul la demande de prise en charge.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

En cas de difficulté d'organisation, les deux parties s'efforceront de favoriser un report de la ou des journées de formation. Le report d'une formation est possible sous réserve d'une notification écrite au Prestataire au moins 15 jours ouvrés avant la date de début prévue.

En cas d'annulation de la part du Client, moins de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, celui-ci s'engage à régler les frais déjà engagés par le Prestataire pouvant aller jusqu'à l'intégralité de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'association AMAHC ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'association AMAHC sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'association AMAHC et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Lyon.

Fait à Lyon, le 30.01.2024,

Katia AMORETTI

Directrice d'AMAHC

AMAHC/FORMATION
66 rue Voltaire
69003 LYON
07 49 56 32 22
DREETS N° 84692132869
Enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

